

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

Convocation transmise le 26 juin 2020

L'an deux mil vingt, le premier juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances, salle des fêtes « Salle des Sources » de Sepvret, en raison des mesures sanitaires imposées par le COVID 19, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : MM./Mmes BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, JUIN Fabrice, MIGAULT Marie-Rose, THIERY Yves et VRIGNAULT Emilie.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : MM. LIETARD Philippe et PARISOT Bertrand

Secrétaire de séance : Sabrina BUTRÉ.

ORDRE DU JOUR :

- ***Validation du dernier procès-verbal,***
- ***RIFSEEP et rémunération des heures complémentaires,***
- ***Budget primitif communal et Eco-quartier,***
- ***Subventions,***
- ***Validation de devis,***
- ***Avenant Régie de recettes,***
- ***Questions diverses.***

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

RIFSSEP

Le maire propose les nouvelles applications du régime indemnitaire des agents à partir du 15 juillet 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et la part complément indemnitaire annuel (CIA).

- L'attribution individuelle de l'IFSE sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté à partir des critères suivants :

Le montant de l'IFSE sera déterminé en fonction du groupe de fonction et selon l'expérience professionnelle détenue par l'agent, examinée au regard des critères suivants :

- Ancienneté
- Qualification
- Diversification des compétences
- Adaptabilité

Le montant de l'IFSE sera versé mensuellement sur la base d'1/12^{ème} du montant annuel individuel attribué.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- ✓ en cas de changement de fonctions ou d'emploi,
- ✓ au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions ou de cadre d'emploi et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...), afin de prendre en compte l'expérience professionnelle,

en cas de changement de grade ou cadre d'emploi à la suite d'une promotion (avancement de grade, promotion interne, nomination suite concours)

- L'attribution individuelle du C.I.A. sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel à partir des critères ci-après :

- Investissement personnel
- Atteinte des objectifs
- Qualités relationnelles
- Compétences techniques

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement annuel, pour le salaire du mois de février et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre puisqu'il est attribué en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel de l'année écoulée, au début du mois de janvier.

Si l'agent a bénéficié de congé pour indisponibilité physique, le CIA pourra être versé, uniquement si les critères d'attribution ont été satisfaits.

Le montant sera proratisé en fonction du temps de travail et en fonction de la date d'entrée dans la collectivité.

HEURES COMPLEMENTAIRES

Pour rappel, les heures sont considérées comme heures complémentaires les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet qui ne dépassent pas la durée de travail effectif prévue à l'article 1er du décret du 25 août 2000.

La rémunération d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut et, le cas échéant, de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

Après délibération, le conseil municipal vote le taux de majoration des heures complémentaires en application qui est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL et ECO-QUARTIER

Le maire propose les chiffres pour le budget Commune et le Budget Eco-quartier 2020.

- Commune de SEPVRET

Le budget primitif de la commune s'équilibre à 480 201,96 € en fonctionnement et 531 413,76 € en investissement (dont 10 166,65 euros en reste à réaliser N-1 concernant les dépenses d'investissement).

- Lotissement Eco-quartier des Ouzines

Le budget primitif de l'Eco-quartier des Ouzines s'équilibre à 461 982,49 € en fonctionnement et 498 624,69 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de valider les budgets primitifs de la Commune de Sepvret et du Lotissement Eco-quartier des Ouzines pour l'année 2020.

SUBVENTIONS

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 11 voix pour et 2 abstentions, d'accorder une subvention de 1 000,00 euros à l'Union sportive de foot Chenay-Chey-Sepvret.

- Soutien aux entreprises locales et associations employeuses :

Le Maire rappelle que suite au Conseil Communautaire du 25 juin 2020, il a été proposé aux communes de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou, une participation à hauteur de 10 euros/habitant pour abonder l'enveloppe communautaire de 500 000,00 euros prévue pour le fond de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire. Les communes volontaires peuvent prévoir un versement lissé, sur une durée de 1 à 3 ans.

L'ambition communautaire est de porter le fonds de soutien à 1 000 000,00 €, les fonds communautaires étant mobilisés préalablement à l'enveloppe communale.

Ce dispositif de soutien permettrait de soulager la trésorerie des très petites entreprises et associations employeuses touchées par la crise et qui participent à l'attractivité du territoire. Cette aide interviendrait au travers d'une subvention dont le montant maximum est fixé à 10 000,00 euros.

Les bénéficiaires :

- Entreprises non contrôlées par un groupe et associations employeurs dont le siège social se situe sur le territoire de Mellois en Poitou :
 - Dont l'effectif est de 10 ETP maximum,
 - Ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30 % par rapport à la période de référence N-1, à la date du dépôt (entre le 1^{er} mars et le dernier jour du mois précédent le dépôt),
 - Ayant un chiffre d'affaire inférieur à 1 000 000,00 €,
 - Dont le bénéfice imposable est inférieur à 60 000,00 €, sur le dernier exercice.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder une participation à hauteur de 10 €/habitant pour le fonds de soutien aux entreprises, soit une enveloppe communale de 6 440,00 euros en versement lissé sur une année.

VALIDATION DE DEVIS

- **LIBAUD** – Agence Niort – 184 Avenue de Nantes - 79000 NIORT
Devis n° DV-79NI20-009658 pour l'achat d'une citerne souple pour réserve à incendie, d'un montant de 3 143,88 euros TTC.
- **DU SOLEIL DANS LA CUISINE** – 11 Rue de La Gare – 79160 SAINT POMPAIN
Devis n° 103375 pour un plat Tajine le jour de la Balade patrimoniale prévue le 19 septembre 2020 d'un montant de 9,70 euros par personne.

Concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les devis suivants :

- Pour la traversée du Bourg de Sepvret :
ATVRD Voirie et Réseaux – 26 Rue Mélusine – 79120 SEPVRET
Devis du 05/06/2020, d'un montant de 7 260,00 euros TTC ;
- Pour la traversée de la Barre RD 950 :
ATVRD Voirie et Réseaux – 26 Rue Mélusine – 79120 SEPVRET
Devis du 05/06/2020, d'un montant de 9 240,00 euros TTC

Concernant le devis pour le portail et portillon de la MAM, le Conseil Municipal souhaite étudier d'autres devis.

AVENANT RÉGIE RECETTES

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier l'article 4 et de supprimer l'encaissement des photocopies en ne proposant plus le service.

RECRUTEMENT D'UN INTERIMAIRE

En vue des travaux d'urgences pour l'été sur la commune et suite au départ en retraite de Monsieur Patrick NAUD, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de recruter Monsieur Valentin POUPINOT pour assurer l'entretien des espaces verts et voirie, sur une période de 15 jours, dans l'attente d'un recrutement permanent décidé avec les 2 autres communes de Chey et Chenay.

Le Conseil Municipal décide de faire appel au Service Intérim du CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES pour préparer le contrat de Monsieur Valentin POUPINOT :

- Contrat initial pour la période du 15/07/2020 au 31/07/2020 inclus, à raison de 22 heures par semaine.
- Grade de rémunération d'Adjoint Technique Territorial,
- Echelon 1 : Indice brut 350/indice majoré 327.

QUESTIONS DIVERSES

- *Halles*
Suite aux actes de vandalisme sur le bâtiment des halles, le conseil municipal souhaite demander un devis auprès d'artisans pour refaire un crépis.

Suite au débat, le manque de civisme concernant les dépôts sauvages est évoqué pour essayer de trouver une solution.

- *Aménagement pour les jeunes*

Après la discussion entre un élu et quelques adolescents de Sepvret, ces derniers ont émis le souhait de pouvoir profiter d'un banc/table pour leur lieu de rencontre. Le Conseil municipal donne l'autorisation au maire de cet achat.

- *Balade inaugurale*

La manifestation est fixée au samedi 19 septembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de fixer le prix du repas à 16 euros par personne (gratuit pour les moins de 16 ans).

Il accorde également les dépenses liées à la confection des repas et à l'achat de boissons, accessoires divers.

Le choix d'un tajine est voté à main levée par le Conseil municipal et après en avoir débattu, le devis « Du soleil dans la cuisine » est accordé par le conseil municipal (voir ci-dessus : validation de devis).

Il sera demandé à Anita PARIOSOT et Jean DUBOIS d'intervenir pour l'animation de la journée, s'ils le souhaitent.

- *Subventions Investissement*

Le Conseil Municipal est informé que le Conseil Départemental a voté un budget supplémentaire pour la mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement local pour faire face à la crise sanitaire, à destination notamment, des communes.

L'aide concerne la réalisation d'un chantier d'un coût de 10 000,00 euros réalisés par une entreprise locale au cours du second semestre 2020. Certains projets d'investissement de la commune pourraient alors s'inscrire dans ce dispositif.

Le maire s'informe pour savoir si certains travaux de voirie pourraient faire l'objet d'une demande de subvention DETR.

- *Installation du druide*

Plusieurs lieux sont évoqués pour l'installation définitive du druide. Il est préférable qu'il reste à l'abri ce qui nécessitera moins d'entretien. Il est proposé de le fixer sous le deuxième poteau sous les halles

- *Taille des arbres et haies*

Il faudra être plus vigilant aux prochaines tailles des arbres pour respecter la nidification et prévoir le travail après le mois d'août.

Le transformateur électrique de la rue des Acacias, quant à lui, doit être rapidement débarrasser des branchages qui l'encombrent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

Fait et délibéré en séance du 1^{er} juillet 2020

Liste des conseillers présents :

Le Maire :

BARC Nathalie

CHARPENTIER Patrick

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

DURANDEAU Rodolphe

GIRARD Marie-Françoise

JUIN Fabrice

MIGAULT Marie-Rose

THIERY Yves

VRIGNAULT Emilie